



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/S/2009/1
12 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Session extraordinaire
Genève, 27-29 janvier 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

PROJET DE PLAN DE RÉFORME

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document a été établi par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en concertation avec le Bureau du Comité des politiques de l'environnement comme suite à la décision prise à la Sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) et mentionnée dans la Déclaration ministérielle (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8, par. 38).

Ce projet de plan de réforme est conforme aux résultats des discussions relatives à la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» qui ont eu lieu à la quinzième session du Comité (21-23 avril 2008), à la réunion du Bureau élargi du Comité (23 et 24 juin 2008) et lors d'une session extraordinaire du Comité (13-15 octobre 2008).

Il est soumis à la présente session extraordinaire du Comité pour discussion, mise au point définitive et soumission ultérieure pour approbation par la Commission lors de sa session de printemps 2009.

I. CONTEXTE

1. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) a reconnu l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe», seule instance paneuropéenne où les grands défis environnementaux peuvent être abordés et une vaste coopération horizontale favorisée pour soutenir le développement durable de la région de la CEE. Il a été considéré que ce processus constituait un cadre important pour la coopération bilatérale et multilatérale de la région. La Conférence a également reconnu la valeur ajoutée créée par le processus grâce aux liens étroits qui l'unissent à d'autres initiatives et d'autres mouvements régionaux et sous-régionaux favorables à l'intégration des politiques environnementales et des politiques sectorielles.

2. Les ministres réunis à Belgrade ont convenu qu'il serait bon d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» engagé en 1991. L'objectif de cette réforme était [d'examiner le coût total et les avantages spécifiques du processus afin de renforcer son efficacité – États-Unis] de façon à assurer qu'il reste bien adapté et pleinement conforme aux besoins de la région et à l'évolution de la situation politique et économique, de même qu'aux priorités de la région dans le domaine de l'environnement.

3. Il était énoncé dans la Déclaration ministérielle de Belgrade que la réforme devrait se concentrer, entre autres, mais non exclusivement, sur les aspects suivants:

- a) La forme, l'objectif principal et les priorités du processus et des conférences ministérielles;
- b) L'évaluation des résultats et de l'impact du processus;
- c) Une plus large sensibilisation et une plus forte mobilisation de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé;
- d) Un recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;
- e) L'appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;
- f) L'évaluation des modalités et moyens qui permettraient de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région de la CEE;
- g) Le coût total du processus et l'allocation rationnelle des ressources disponibles;
- h) Les arrangements futurs en matière de secrétariat.

4. Pour pouvoir traiter les questions indiquées ci-dessus de manière approfondie et avec toute l'attention voulue, les ministres ont invité le Comité des politiques de l'environnement à mettre au point, en concertation avec les partenaires du processus [tels que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé – OCDE, Géorgie] [, et les Centres régionaux pour l'environnement (CRE) – Kazakhstan], un

plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin que ce plan puisse être approuvé, au niveau politique, par la CEE au printemps 2009.

5. Les ministres ont également décidé que la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» serait organisée sur la base des dispositions de la réforme convenue.

II. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

6. Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait avoir pour principal objectif d'offrir un cadre pour améliorer les politiques en matière d'environnement, ainsi que l'état de l'environnement et la coopération dans ce domaine dans la région de la CEE et combler l'écart entre pays. Cela contribuerait à améliorer la convergence des normes environnementales et favoriserait l'instauration de conditions de paix et de sécurité au niveau tant régional que mondial. Ce processus viserait également à contribuer à améliorer la qualité de la vie en favorisant les liens entre protection de l'environnement et prospérité sociale – République tchèque].

7. Les priorités politiques devraient se fonder sur les engagements déjà pris dans le cadre du processus. Elles pourraient être ainsi définies:

a) Améliorer la gouvernance en matière d'environnement, notamment en renforçant les institutions compétentes en matière d'environnement et en mettant en œuvre des instruments de politique générale;

b) Simplifier la mise en œuvre des instruments juridiques contraignants et non contraignants de la CEE;

c) Redoubler d'efforts en matière de surveillance de l'environnement;

d) Assurer la mise en œuvre du programme d'études de performance environnementale;

e) Sensibiliser le public aux questions d'environnement;

f) Développer des liens entre politiques environnementales, conditions économiques et sociales et compétitivité.

8. En outre, les priorités thématiques du processus «Un environnement pour l'Europe» seraient définies en fonction des besoins actuels et des situations nationales, et en tenant compte des futures problématiques nouvelles.

9. À l'avenir, le processus «Un environnement pour l'Europe» reposera sur des principes généraux et sur des accords concernant les modalités de fonctionnement, comme décrits ci-dessous.

III. PRINCIPES GÉNÉRAUX

10. Les ministres réunis à Belgrade sont convenus que le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait obéir aux principes suivants:

- a) Continuer à couvrir l'ensemble de la région de la CEE et être ouvert à tous les pays intéressés de la région;
- b) Inciter toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, à accroître le recours au partenariat;
- c) Maintenir des liens étroits avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales, et privilégier les besoins spécifiques qui ne sont pas entièrement pris en compte dans les autres cadres de coopération, instruments ou processus dans la région et ses sous-régions;
- d) Privilégier des activités pragmatiques et axées sur les résultats;
- e) Rester ouvert aux sujets de débat pour lesquels le processus peut présenter une valeur ajoutée;
- f) Retenir le principe des apports effectifs en tant que critère majeur de l'efficacité du processus. Le Comité des politiques de l'environnement devrait examiner et évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le cadre du processus.

11. En complément des principes ci-dessus, un consensus s'est dégagé du Comité des politiques de l'environnement concernant le processus et la Conférence «Un environnement pour l'Europe»:

- a) D'une part, les principes liés au processus «Un environnement pour l'Europe» sont les suivants:
 - i) Un engagement plus large des gouvernements est nécessaire pour assurer l'intégration à long terme des politiques entre secteurs;
 - ii) Il faudrait assurer la mise en œuvre [plus ciblée et plus axée sur les résultats – UE] des engagements contractés lors des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» [et entre ces conférences – UE];
 - iii) [[Des moyens d'offrir un soutien accru aux activités sous-régionales seraient envisagés – supprimer, UE]/[Il faudrait encourager et soutenir/mettre davantage l'accent sur les activités sous-régionales – UE]; supprimer le paragraphe – États-Unis];
 - iv) [Il faudrait intensifier une coordination efficace entre les partenaires régionaux et sous-régionaux dans la région – groupe de contact/];

ALT iii) + iv) [Il faudrait mettre davantage l'accent sur les activités sous-régionales grâce/en veillant notamment à une participation plus importante des CRE et des autres structures sous-régionales appropriées à la mise en œuvre – CAREC, Russie];

- v) [[Des mécanismes établissant un lien entre – supprimer – PNUD, Géorgie]/[les liens entre – PNUD, Géorgie] les activités dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» et des mécanismes mondiaux ainsi qu'une coopération avec les organisations internationales [et régionales – Monténégro] concernées devraient être [envisagés – supprimer, PNUD, Géorgie]/[renforcés – PNUD, Géorgie] – supprimer le paragraphe États-Unis];
- vi) [Il faudrait favoriser la mise en œuvre et le respect des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement par les parties concernées [et [l'harmonisation – supprimer, UE]/la convergence – UE] de la législation en matière d'environnement – Kazakhstan] – UE];

ALT vi) [Il faudrait contribuer à la mise en œuvre et à l'élaboration d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement sous les auspices de la CEE – Russie];

- vii) Les études de performance environnementale devraient être utilisées étant donné que ce sont des instruments importants;

b) D'autre part, les principes liés à la Conférence sont les suivants:

- i) Le niveau ministériel des conférences devrait être maintenu;
- ii) Des mécanismes spécifiques destinés à attirer des participants de haut niveau, y compris du secteur privé, devraient être mis en place;
- iii) Un nombre limité de thèmes, deux tout au plus, devraient être retenus d'avance et abordés lors de chaque conférence;
- iv) Dans le cadre des thèmes retenus, il faudrait privilégier les besoins des sous-régions, afin de contribuer à une meilleure coopération et de faire en sorte que la Conférence débouche sur des résultats plus substantiels et plus concrets;
- v) Il faudrait élaborer une stratégie de communication plus efficace, y compris la large couverture médiatique qui est appropriée, en prévoyant notamment des manifestations spéciales destinées aux journalistes, la diffusion de bulletins d'information électroniques et la gestion d'un site Web spécial;
- vi) Les documents produits par la Conférence, quelle que soit leur forme, devraient être bien ciblés et avoir une orientation pragmatique;
- vii) La neutralité en carbone de la Conférence devrait être [envisagée/assurée grâce aux contributions volontaires disponibles – sous réserve d'accord ad referendum, UE].

IV. LA CONFÉRENCE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

Préparatifs

12. Pour mettre en pratique les principes mentionnés ci-dessus, il convient de rationaliser et d'améliorer les préparatifs des conférences. Les mesures suivantes devraient être prises dans cet esprit:

a) Au plus tard dix-mois avant la Conférence, le Comité des politiques de l'environnement choisira, à sa session ordinaire, un maximum de deux thèmes et discutera des grandes lignes de l'ordre du jour de la Conférence. Lors du choix de ces thèmes, les conclusions préliminaires des évaluations et des rapports statistiques relatifs à l'environnement disponibles devraient être prises en considération. Une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence, et les autres préparatifs devraient commencer.

Les documents sur les thèmes de fond de la Conférence devraient être rendus publics six semaines avant la Conférence;

b) Le Comité des politiques de l'environnement serait l'organisme chargé d'organiser les préparatifs. Afin de préserver le caractère ouvert de ces préparatifs ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes, des représentants de grands groupes seront invités à participer à des réunions du Comité lors de la préparation de la Conférence, comme il conviendra, conformément aux règles et procédures en vigueur de l'ONU. En outre, le Comité examinerait et approuverait les documents officiels pour soumission à la Conférence. Des sessions extraordinaires du Comité pourraient être programmées, si nécessaire, au cours de l'année qui précéderait la Conférence;

c) Des efforts particuliers seraient faits pour faire participer des représentants du secteur privé aux [à la Conférence, y compris aux – États-Unis] préparatifs [y compris pour identifier les – supprimer, États-Unis]/[et à l'identification des – États-Unis] thèmes;

d) Pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, seul un document officiel par thème sélectionné serait établi par la CEE ou un partenaire de «Un environnement pour l'Europe», en étroite coopération avec d'autres partenaires. Les documents de fond officiels comprendraient donc l'évaluation paneuropéenne et les rapports portant sur des thèmes spécifiques;

e) Les États membres de la CEE intéressés, les partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et autres parties prenantes pourraient produire d'autres documents présentant leurs activités et initiatives liées au processus «Un environnement pour l'Europe», qui seraient distribués en tant que documents d'information;

f) [Le processus préparatoire bénéficierait des services du secrétariat de la CEE – en attendant d'examiner la question, États-Unis];

g) [Pour les préparatifs de la Conférence et la Conférence elle-même, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devraient continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU – en attendant d'examiner la question, États-Unis];

h) Le pays hôte devrait assumer les engagements financiers correspondants.

Forme

13. La périodicité, la durée et l'organisation des débats de la Conférence devraient se présenter comme suit:

a) Les conférences devraient se dérouler tous les quatre à cinq ans, pour une durée de deux jours et demi à trois jours maximum;

b) Sur la base de l'expérience passée, la Conférence devrait débiter par une brève cérémonie d'ouverture. Le pays hôte aurait la possibilité d'organiser en dehors de l'ordre du jour officiel de la Conférence des réunions supplémentaires attirant l'attention sur ses caractéristiques particulières;

c) Les débats devraient être organisés de façon interactive et associer divers types de séances, par exemple séances plénières, tables rondes et débats d'experts dirigés, avec un nombre limité d'orateurs principaux appartenant à différentes parties prenantes (par exemple États membres de la CEE, partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et grands groupes, y compris le secteur privé). [Dans le cas où cela serait possible, les séances interactives pourraient se dérouler parallèlement;

d) La Conférence pourrait être structurée autour des principales catégories suivantes (toutes étant axées sur les priorités convenues):

- i) Des séances plénières pour la présentation et l'examen des thèmes prioritaires;
- ii) Des séances sur la collaboration et les partenariats en cours dans la région et les sous-régions de la CEE avec différentes parties prenantes, y compris le secteur privé;
- iii) [Une séance rassemblant ONG et ministres sous forme de table ronde et faisant partie intégrante de la Conférence – Eco-Forum, Géorgie, UE];
- iv) Des séances consacrées à l'annonce de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives de la part des parties prenantes;
- v) Une brève séance de clôture avec présentation (et, s'il y a lieu, adoption) des principaux résultats de la Conférence [et indication des activités complémentaires à entreprendre avant la Conférence suivante – UE];

e) Afin d'examiner plus en détail des questions se rapportant à l'ordre du jour de la Conférence, des réunions parallèles devraient être organisées par des États membres de la CEE, des partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et des parties prenantes intéressés;

f) Afin d'attirer l'attention du secteur privé, des opérations de sensibilisation telles que expositions d'affiches, salons, tables rondes et attribution de prix pour des initiatives en matière d'environnement devraient pouvoir être organisées.

Résultats

14. Les résultats de la Conférence pourraient être les suivants:

- a) Un résumé de la présidence;
- b) Des déclarations [, (décisions) – supprimer, États-Unis] et des initiatives de ministres intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques;
- c) [Une déclaration/Un texte [convenu(e)/négocié] sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence, [y compris une feuille de route] d'une longueur ne dépassant pas une page. Cette déclaration/Ce texte ne devrait pas faire double emploi avec des accords antérieurs conclus dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» – groupe de contact];
- d) [[Des textes de loi n'ayant pas de caractère obligatoire – supprimer, Géorgie]/[Des documents [non juridiquement contraignants – Géorgie] [et juridiquement contraignants – Kazakhstan] ([par exemple, – supprimer, Kazakhstan]/[y compris – Kazakhstan], des directives, recommandations – supprimer, États-Unis], [feuilles de route – UE], plans d'action et stratégies);
- e) [S'il y a lieu, l'adoption de nouveaux accords régionaux ou sous-régionaux juridiquement contraignants, ou la décision d'engager des négociations à ce sujet, – supprimer, Turquie];
- f) L'annonce d'engagements par les parties prenantes et les gouvernements, à tous les niveaux, et du lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats public-privé;
- g) [Des rapports d'évaluation – UE].

[V. Titre à venir]

15. [Le processus «Un environnement pour l'Europe» est un processus en évolution qui englobe les Conférences «Un environnement pour l'Europe» et les activités de mise en œuvre entre les conférences, y compris les activités menées par tous les partenaires. La phase de mise en œuvre devrait également être plus délimitée et davantage orientée vers des résultats – UE].
16. [Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait continuer de s'appuyer sur les bonnes pratiques, prenant également en compte les besoins [prioritaires – Kazakhstan] de la région [et des sous-régions Kazakhstan] dans le contexte de la mondialisation, et inclure différents acteurs tels que pouvoirs publics, producteurs et consommateurs, institutions de financement et autres pour réaliser les objectifs de ce processus – UE, Monténégro].
17. [Le processus devrait donner une valeur ajoutée à l'état de l'environnement au niveau paneuropéen grâce à la mise en place et à l'utilisation des outils pratiques et des moyens financiers destinés à mettre en œuvre les décisions politiques prises dans le cadre de la CEE – Monténégro].
18. [Le réseau des CRE peut jouer un rôle plus important non seulement à l'occasion des préparatifs des conférences, mais aussi pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
19. [La participation active et l'aide des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que [des pays d'Europe du Sud-Est – Monténégro] devrait être un préalable aux activités menées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].

20. [Les moyens de renforcer la mise en œuvre des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient être examinés régulièrement par les États membres, et les partenariats nécessaires devraient être encouragés – UE].
21. [Il faudrait élaborer des directives pour améliorer les systèmes nationaux de gestion de l'environnement, notamment pour renforcer et améliorer les capacités humaines et techniques des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est – Monténégro].
22. [L'élaboration d'une feuille de route, avec des pays pilotes ou des organisations pilotes chargés d'une ou plusieurs questions, ainsi que des calendriers spécifiques, contribueraient à la réalisation des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
23. [Un examen à mi-parcours donnant un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements au titre de «Un environnement pour l'Europe» relancerait le processus – UE]. [Aux fins de cet examen, un petit nombre d'indicateurs pourraient être élaborés – Eco-Forum, Arménie, France, Suisse]. [Les conclusions du processus d'évaluation prendront la forme de recommandations à l'intention des États membres de la CEE – Monténégro].

ALT V.: [Mise en œuvre – UE]

15. [La mise en œuvre est un facteur clef du succès du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
16. [Les moyens de renforcer la mise en œuvre des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient être examinés régulièrement par les États membres, et il faudrait favoriser les partenariats nécessaires – UE].
17. [Un examen à mi-parcours donnant un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements au titre de «Un environnement pour l'Europe» relancerait le processus – UE]. [Aux fins de cet examen, un petit nombre d'indicateurs pourraient être élaborés – Eco-Forum, Arménie, France, Suisse]. [Les conclusions de cet examen devraient prendre la forme de recommandations à l'intention des États membres de la CEE – Monténégro].
18. [La participation active et l'aide des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que [des pays d'Europe du Sud-Est intéressés – Monténégro] devraient être un préalable aux activités menées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
19. [Le réseau des CRE peut jouer un rôle plus important non seulement à l'occasion des préparatifs des conférences, mais aussi dans la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
20. [L'élaboration d'une feuille de route, avec des pays pilotes et/ou des organisations pilotes chargés d'une ou plusieurs questions, ainsi que des calendriers spécifiques, contribuerait de façon appréciable à la réalisation des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
